

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 31 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions ont d'ores et déjà été intégrées au second alinéa de l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime par l'article 50 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.